



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 juin 2023  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 14 juin 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué final de la quatorzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, tenue à Djibouti le lundi 12 juin 2023 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du communiqué comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Mohamed Siad **Doualeh**



**Annexe à la lettre datée du 14 juin 2023 adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué final de la quatorzième session ordinaire  
de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement  
de l'Autorité intergouvernementale pour le développement,  
Djibouti, 12 juin 2023**

La quatorzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'est tenue le lundi 12 juin 2023 à Djibouti (République de Djibouti), sous la présidence de S. E. M. Malik Agar, Vice-Président du Conseil souverain de transition de la République du Soudan et représentant de la présidence des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, et en présence de : S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, S. E. M. Abiy Ahmed, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, S. E. M. William Ruto, Président de la République du Kenya, S. E. M. Hassan Sheikh Mohamud, Président de la République fédérale de Somalie, S. E. M. Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud, S. E. M. Osman Saleh Mohammed, Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée et S. E. le général Al-Hajj Odongo Jeje Abubakhar, Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda.

Étaient également présents : S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, des représentants du Conseil des ministres et du Comité des ambassadeurs de l'IGAD, S. E. M. Workneh Gebeyehu, Secrétaire exécutif au secrétariat de l'IGAD, S. E. M<sup>me</sup> Hanna Serwaa Tetteh, Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Corne de l'Afrique, S. E. M. Xue Bing, Envoyé spécial du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine pour les affaires relatives à la Corne de l'Afrique, S. E. M. Shimizu Shinsuke, Envoyé spécial du Japon pour la Corne de l'Afrique, S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Tabesse, Ambassadrice de la délégation de l'Union européenne à Djibouti et à l'IGAD, représentant les États membres de l'Union européenne, S. E. M. Agostino Palese, Ambassadeur d'Italie auprès de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, accrédité auprès de l'IGAD et coprésident du Forum des partenaires de l'IGAD, S. E. M. Mario Fernandez, Chargé d'affaires par intérim des États-Unis, les ambassadeurs et représentants désignés du Canada, de la République de Türkiye, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume d'Arabie saoudite, du Royaume du Maroc, du Royaume de Norvège, du Royaume de Suède, et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que S. E. l'Ambassadeur Ismail Wais, Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud et représentant de l'IGAD au sein du Mécanisme trilatéral constitué de l'Union africaine, de l'IGAD et de l'ONU, S. E. l'Ambassadeur et général de division Charles Tai Gituai, Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, et S. E. le général de division Hailu Gonfa Eddosa, Président du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au Soudan du Sud (IGAD).

À l'issue des délibérations qui ont suivi les déclarations du Vice-Président du Conseil souverain de transition de la République du Soudan, S. E. M. Malik Agar, représentant de la présidence des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, la présentation par le Président de la République du Soudan du Sud, S. E. M. Salva Kiir Mayardit, organisateur de la délégation de haut niveau de l'IGAD, de son rapport spécial sur la situation en République du Soudan et la présentation par le Secrétaire exécutif de l'IGAD, S. E. M. Workneh Gebeyehu, de ses rapports sur les résultats

obtenus par le secrétariat, sur le projet de traité de l'IGAD et sur la paix et la sécurité, et la situation humanitaire dans la région,

*La Conférence,*

*A remercié* le peuple et le Gouvernement de la République de Djibouti de l'organisation de sa quatorzième session ordinaire et de l'accueil chaleureux réservé aux délégués des États membres et aux autres participants ;

*A adressé ses félicitations* au peuple et au Gouvernement de la République de Djibouti à l'occasion du quarante-sixième anniversaire de l'indépendance de Djibouti, qu'ils s'appêtent à célébrer le 27 juin ;

*A souhaité* un prompt rétablissement et une bonne santé au Président de la République de l'Ouganda, S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, qui, ayant contracté la COVID-19, n'a pu assister au Sommet ordinaire ;

*S'est félicitée* que l'État d'Érythrée ait réintégré la famille de l'IGAD et se remette à contribuer et à participer aux travaux de l'Autorité ; *a pris note* des progrès réalisés en ce qui concerne la paix et la sécurité dans la région et du rôle actif joué par l'IGAD et le Secrétaire exécutif dans l'action menée pour rétablir et consolider la paix régionale ; et, à cet égard, *s'est engagée* à promouvoir la participation des femmes sur un pied d'égalité et à prendre systématiquement en compte les questions de genre dans les travaux de l'IGAD relatifs à la paix et à la sécurité ;

*A félicité* Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda du bon déroulement et du caractère pacifique des élections qu'ils ont organisées, qui contribuent à renforcer la culture de la démocratie et de l'état de droit dans la région, et a félicité également la République du Kenya d'avoir continué de montrer l'exemple en réglant les contentieux électoraux par des voies légales ;

*A félicité* le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie de la signature, le 2 novembre 2022, de l'Accord de cessation permanente des hostilités, pour faire taire les armes dans le nord de l'Éthiopie, et, le 12 novembre 2022, de la Déclaration des officiers supérieurs sur les modalités de mise en œuvre de la cessation des hostilités ; et *a appelé* les partenaires de paix à poursuivre sur cette lancée afin que les dispositions de l'Accord soient appliquées dans leur intégralité, dans les délais ;

*A salué* le soutien apporté par l'Union africaine, et, en son sein, le groupe de haut niveau, la Commission de l'Union et la Mission de contrôle, d'observation et de vérification de la conformité, ainsi que le Secrétaire exécutif de l'IGAD, à la mise en œuvre de ce processus de paix, pris en charge par l'Éthiopie et mené à bien sous l'égide de l'Union africaine ;

*A salué également* les efforts déployés, dans le cadre de consultations menées à l'échelle du pays, par la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour concevoir et mettre en œuvre une politique de justice transitionnelle propre au pays, fondée sur la responsabilité, la vérité, l'apaisement et la réconciliation, et *a invité* la communauté internationale à soutenir les efforts de l'Éthiopie à cet égard ;

*A appelé* les partenaires régionaux et internationaux à soutenir les efforts de l'Éthiopie en vue de la remise en état et de la reconstruction des zones touchées par le conflit dans le nord de son territoire ;

*S'est déclarée alarmée* de voir se poursuivre les combats et de constater une dégradation de la sécurité et de la situation humanitaire au Soudan et *a salué*, à cet égard, les efforts inlassables déployés par la délégation de haut niveau de l'IGAD, sous la conduite du Président de la République du Soudan du Sud, S. E. M. Salva Kiir

Mayardit, en vue de désamorcer les engagements armés et de régler le conflit en République du Soudan ;

*A adopté* la feuille de route de l'IGAD pour le règlement du conflit en République du Soudan, prévoyant les mesures suivantes :

1. Intégrer, en qualité de quatrième membre, la République fédérale démocratique d'Éthiopie à la délégation de haut niveau de l'IGAD pour le processus de paix en République du Soudan, le Quatuor, composé de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya et du Soudan du Sud, devant être présidé par le Président de la République du Kenya, S. E. M. William Ruto, et travailler en étroite coordination avec la Commission de l'Union africaine ;

2. Dans un délai de dix (10) jours, organiser au niveau du Quatuor une réunion en tête-à-tête entre S. E. le général de corps d'armée Abdel Fattah Al-Burhan, président du Conseil souverain de transition de la République du Soudan, et le général Muhammad Hamdan Dagalo dans l'une des capitales de la région ;

3. Dans un délai de deux (2) semaines, obtenir des dirigeants des Forces armées soudanaises et de la Force d'appui rapide qu'ils s'engagent à mettre en place un couloir humanitaire ;

4. Dans un délai de trois (3) semaines, engager un processus politique inclusif en vue du règlement politique du conflit en République du Soudan ;

*A souligné* qu'il importait de consulter le Gouvernement soudanais et de coordonner avec lui les efforts globaux visant à régler le conflit en cours ;

*A apprécié* que les États voisins de la République du Soudan, en particulier la République du Soudan du Sud, en dépit de leurs ressources limitées et des difficultés qu'ils connaissent, aient ouvert leurs frontières pour offrir asile et protection aux réfugiés fuyant la situation de conflit, et *a encouragé* ces pays à adopter dans leurs politiques et leur pratique des mesures favorables de nature à faciliter la circulation vers et sur le territoire des États membres ;

*A salué* les progrès encourageants accomplis par la République fédérale de Somalie avec les dispositions historiques adoptées pour organiser des élections aux niveaux national, du parlement et des États membres de la fédération, ainsi que les réformes de l'appareil de sécurité qui ont permis aux forces de sécurité fédérales de faire des avancées notables dans la lutte contre les Chabab ;

*A condamné* la série d'attaques menées récemment par les Chabab contre des civils et des soldats de la paix de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) ; *a présenté* ses condoléances aux familles des victimes et à la République de l'Ouganda qui déplorent la disparition de ces courageux soldats de la paix, et *réaffirmé* la solidarité et l'engagement de l'IGAD dans la lutte contre le terrorisme ;

*A demandé* à la communauté internationale d'apporter au Conseil consultatif national somali le soutien politique et financier voulu pour qu'il puisse achever l'élaboration du document constitutionnel et du modèle électoral, ainsi que sa stratégie de stabilisation ;

*A appelé* à la levée des embargos sur les armes et des sanctions qui empêchent les forces de sécurité somaliennes d'être pleinement à même de lutter contre les Chabab et d'autres menaces analogues contre la sécurité nationale ;

*A prié instamment* les parties belligérantes de cesser immédiatement les hostilités à Laascaanood et de régler pacifiquement leurs différends par la discussion et le dialogue ;

*Notant* que la direction du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé s'est engagée à organiser des élections nationales deux (2) mois avant la fin de la période de transition prolongée, ainsi que le prévoit la feuille de route de 2022, *a exhorté* le Gouvernement provisoire revitalisé à accélérer la mise en œuvre des principales tâches qui sont essentielles à la tenue des élections, en particulier, la fin de la formation et le redéploiement des Forces unifiées nécessaires, l'achèvement de l'élaboration de la constitution définitive, la promulgation de la loi sur les commissions électorales nationales et la reconstitution de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques ;

*A félicité* S. E. le Président Salva Kiir Mayardit et le premier Vice-Président, Riek Machar, de leur sens politique et de la sagesse dont ils ont fait preuve en réglant à l'amiable le différend né des changements intervenus au sein du Ministère de la défense et des anciens combattants et du Ministère de l'intérieur, et *a appelé* les deux dirigeants et les autres partenaires de paix à renforcer et maintenir cet esprit de dialogue, de collégialité et de compromis afin d'aplanir et de régler pacifiquement divergences et différends susceptibles de survenir au cours de la mise en œuvre du programme ;

*Préoccupée* par la situation financière désastreuse dans laquelle se trouvent, du fait de la réduction significative du soutien des partenaires, les mécanismes de suivi de l'Accord de l'IGAD, en particulier le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, *a appelé* les États membres à combler ce déficit en fournissant et en mobilisant le soutien financier et politique nécessaire pour que les deux mécanismes de suivi de l'Accord puissent s'acquitter pleinement et efficacement de leur mandat ;

*Sachant* que l'IGAD, l'une des régions produisant le moins d'émissions de carbone au monde, n'en est pas moins au nombre des plus touchées par les changements climatiques, *a décidé* d'approuver les recommandations formulées à la réunion interministérielle de haut niveau tenue lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2022 (COP27) et d'établir le mécanisme de coordination de la sécurité climatique de l'IGAD, et a encouragé la coopération avec l'Union africaine et l'ONU de façon que les États membres de l'IGAD soient ainsi mieux à même d'anticiper et de prévenir le déclenchement des conflits et les déplacements induits par les changements climatiques et d'en atténuer les effets ;

*A salué* les efforts déployés par la République fédérale démocratique d'Éthiopie, dans le cadre de l'initiative Green Legacy, pour lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, et *a souhaité* que l'expérience acquise par les uns et les autres en matière de stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation soit plus largement partagée entre États membres de l'IGAD, dans l'optique de l'élaboration d'une stratégie régionale globale coordonnée d'adaptation aux changements climatiques ;

*Soulignant* la vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles, qui contribuent dans une grande mesure aux conflits, aux déplacements, à l'insécurité alimentaire et à la vulnérabilité des personnes, en particulier des réfugiés, aux maladies endémiques et aux pandémies, *a invité* les États membres à mettre en œuvre la stratégie d'intervention en cas de catastrophe de l'IGAD en intégrant les éléments essentiels dans leurs propres plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe ;

*Rappelant* la déclaration et le plan d'action de Nairobi sur les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil adoptés lors du sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD tenu à Nairobi (Kenya) le 25 mars 2017, *a*

*décidé*, eu égard aux situations récentes de conflit dans la région, de redoubler d'efforts pour mobiliser le soutien de la communauté internationale afin que soient adoptées des démarches d'ensemble à l'échelle régionale pour apporter des solutions durables aux populations déplacées, tout en maintenant la protection et en encourageant l'autonomie dans les pays d'asile ;

*Rappelant en outre* les protocoles adoptés sur la libre circulation des personnes et la transhumance, ainsi que les feuilles de route y relatives, à mettre en œuvre par les États membres, et *félicitant* ceux d'entre eux qui ont déjà signé les protocoles de l'IGAD, *a exhorté* les autres à signer les protocoles afin d'en faciliter la ratification, la transposition dans le droit national et la mise en œuvre ;

*A remercié* le Président du Conseil souverain de transition de la République du Soudan, S. E. le général Abdel Fattah Al-Burhan, de la compétence avec laquelle il avait présidé l'IGAD au cours des quatre années précédentes et *a nommé*, pour lui succéder, le Président de la République de Djibouti, S. E. Ismail Omar Guelleh, à sa présidence, avec le Président de la République du Sud-Soudan, S. E. Salva Kiir Mayardit, comme président suppléant ;

*A renouvelé* le mandat du Secrétaire exécutif de l'IGAD, S. E. Workneh Gebeyehu, pour une période de 4 ans commençant à l'expiration du mandat actuel, le 28 novembre 2023 ;

*A adopté* le traité de l'IGAD qui remplacera l'accord de 1996 portant création de l'Autorité, conformément à la décision adoptée au treizième sommet ordinaire de cette dernière tendant à réformer l'Autorité pour en faire une organisation fondée sur des règles, efficace et prévisible, et à répondre à la nécessité d'établir un cadre juridique solide élargissant et approfondissant les domaines de coopération entre les États membres et renforçant le socle institutionnel et fondateur de l'IGAD ;

*A décidé* que le Conseil des ministres de l'IGAD nommerait deux (2) secrétaires exécutifs adjoints en application des dispositions du traité adopté par l'IGAD et des accords issus des consultations tenues entre les chefs d'État et de gouvernement de ses membres à sa quatorzième session ordinaire ;

*A autorisé* le Secrétaire exécutif à s'atteler immédiatement à la mise en œuvre du statut et du règlement du personnel révisés dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de la gestion des ressources humaines et de l'administration ;

*A engagé instamment* les États membres à verser les contributions non acquittées pour l'exercice financier 2023 ainsi qu'à régulariser leur situation en s'acquittant des sommes dues s'ils ne sont pas à jour de leurs contributions des années précédentes, et *a demandé en outre* aux États membres de verser une contribution uniforme correspondant à 2 millions de dollars des États-Unis chacun, pour la construction du nouveau complexe du siège de l'IGAD ;

*Consciente* des transformations que pouvaient permettre les initiatives capitales mises sur pied dans le cadre du programme de réforme et de revitalisation de l'IGAD, notamment le visa électronique de l'IGAD, son École des cadres, son conseil des personnalités éminentes ainsi que ses programmes de prix et de bourses, *a décidé* de suivre de près les progrès accomplis et de soutenir pleinement la mise en place de ces institutions ;

*A salué* l'Union africaine, en sa qualité d'organisation mère de l'IGAD, l'Organisation des Nations Unies, pour son rôle important dans la paix, la sécurité et la coopération pour le développement à l'échelle internationale, ainsi que les partenaires de l'IGAD, notamment l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Fonds mondial, les membres du Forum des

partenaires de l'IGAD, coprésidé par la République italienne, la Ligue des États arabes, les pays du Moyen-Orient et du Conseil de coopération du Golfe, les pays de la troïka (États-Unis, Norvège et Royaume-Uni), l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Canada, la Chine, le Japon, la Suède, la Türkiye et les nombreuses autres nations et organisations qui ont manifesté leur amitié ainsi que leur soutien à l'aspiration de la région de l'IGAD à la paix, à la prospérité et à l'intégration régionale ;

*A décidé* de rester activement saisie de ces questions.

Fait le 12 juin 2023

---